

Section thématique 16 - Science politique et sexualités en francophonie : un état des lieux

Mathilde Darley, Centre Marc Bloch Berlin, mathilde.darley@cmb.hu-berlin.de

Appréhender et administrer le commerce du sexe aux frontières de la République tchèque : les logiques de l'action locale et nationale¹

La prostitution, définie ici comme « le fait d'établir avec d'autres personnes des relations dont l'aboutissement logique est un acte sexuel, avec pour but d'obtenir à court terme une rémunération » (Brochier, 2005), a fait son apparition dans les régions frontalières tchèques au début des années 1990, peu après la chute du régime communiste et l'ouverture des frontières du pays. Produits du différentiel économique entre la République tchèque et ses voisins ouest-européens, les relations sexuelles commercialisées se sont essentiellement développées à la frontière avec l'Allemagne et l'Autriche et s'adressent à une clientèle majoritairement germanophone. Les axes routiers reliant la République tchèque et l'Allemagne ou l'Autriche ont ainsi souvent été décrits comme des « routes du sexe », voir comme des « marchés aux esclaves »². Le rapport publié peu avant l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne par l'organisation non gouvernementale allemande KARO, qui dénonçait la présence d'une importante prostitution infantile à destination des clients allemands dans la ville de Cheb (Schauer, 2003), à la frontière avec l'Allemagne, a d'ailleurs déclenché une vive polémique autour du développement du tourisme sexuel dans les régions frontalières tchèques. Face à la résonance médiatique du phénomène, et après les déclarations des autorités tchèques et allemandes relativisant l'importance de l'exploitation sexuelle des enfants en République tchèque, l'intensification de la coopération policière entre les deux pays a été officiellement présentée comme la principale réponse au « problème ». Le vide juridique qui entoure les activités prostitutionnelles en République tchèque³ et les obstacles qui subsistent en matière de coopération policière transnationale limitent néanmoins l'influence de l'institution policière sur le développement du commerce du sexe dans les régions frontalières. Ainsi, malgré la publication ponctuelle de quelques articles alarmistes par les journaux tchèques, allemands ou autrichiens sur le destin tragique des prostituées, migrantes notamment, et l'omniprésence du fait « prostitution » pour les populations

¹ Le texte présenté ici est issu d'une recherche en cours, dont une partie des résultats a déjà fait l'objet d'une première publication. Cf. Mathilde Darley, « La prostitution en clubs dans les régions frontalières de la République tchèque », *Revue française de sociologie*, 48 (2), avril-juin 2007, p. 273-306.

² Voir par exemple Florian Klenk, « Prostitution: der moderne Sklavenmarkt. Erkundungen im deutsch-tschechischen Grenzgebiet », *Die Zeit*, 40, 28/09/2006.

³ Sans être formellement autorisée, la prostitution n'est pas non plus prohibée en République tchèque. Si le droit tchèque interdit en principe l'ouverture d'établissements de prostitution, cette interdiction est aisément contournée par l'enregistrement officiel des établissements comme « pensions » ou « bars de nuit ». Un projet de loi visant à réglementer la prostitution a été déposé par l'ex-ministre de l'Intérieur tchèque František Bublan en août 2005. Il interdit la prostitution des mineurs de moins de 18 ans et prévoit l'obligation, pour les prostituées enregistrées, de se soumettre à des visites médicales régulières et de payer des impôts. Il augmente en outre les compétences des communes, qui pourraient décider des zones dans lesquelles l'activité prostitutionnelle est autorisée et interdire systématiquement la prostitution à proximité des écoles et des établissements de jeunesse. Les communes des régions frontalières de la République tchèque ont largement contribué à l'élaboration de ce projet de loi mais les chrétiens-démocrates et les conservateurs y restent majoritairement très hostiles.

frontalières, il semble plutôt que l'on feigne, de part et d'autre de la frontière, d'ignorer le phénomène, et les travaux portant sur la commercialisation des services sexuels aux frontières tchéco-allemande et tchéco-autrichienne restent rares. Le milieu prostitutionnel frontalier en République tchèque s'inscrit pourtant dans un espace géographique et social particulier, dont nous nous emploierons ici à rendre compte. La chute du régime communiste, l'histoire contrariée des frontières du pays jusqu'en 1993, son adhésion à l'Union européenne en 2004 et la simplification des contrôles frontaliers qui l'a accompagnée, mais aussi surtout les inégalités économiques persistantes entre la République tchèque et ses voisins allemand et autrichien sont autant d'éléments qui constituent la toile de fond de l'apparition et du développement de la sexualité prostitutionnelle dans le paysage frontalier tchèque. Ils attestent du rapport particulier entre frontière et prostitution : la frontière est ici l'institution qui rend possible certaines formes de commerce du sexe aux confins de la République tchèque, en raison de la juxtaposition de bas salaires et d'opportunités limitées pour les peu qualifiés (et en particulier pour les populations migrantes) d'un côté de la frontière, et de clients potentiels facilement accessibles et comparativement aisés de l'autre (Donnan, Wilson, 1999, p. 92).

Les axes de réflexion présentés dans cet article sont nés des entretiens conduits avec différents acteurs du milieu prostitutionnel frontalier en République tchèque, et notamment des fonctionnaires de police, des clients germanophones et des prostituées exerçant en clubs, des représentants d'organisations non gouvernementales en charge du travail social avec les prostituées, et des habitants des villages frontaliers considérés comme des centres de prostitution.

Il s'agira tout d'abord de chercher à éclairer le contexte géographique et socio-économique de la prostitution frontalière en République tchèque afin de mettre en relation l'organisation de la prostitution, les conditions qui la rendent possible et ses manifestations territoriales. Nous chercherons alors à mettre en perspective la mise en mots nationale et internationale de la prostitution en régions frontalières avec les pratiques locales de son contrôle par les policiers. Nous interrogerons à cet égard le rôle éventuel dévolu au contexte particulier de l'inscription des sexualités prostitutionnelles et de leur contrôle dans un espace liminaire, à la frontière entre pays de niveaux économiques différents et à l'histoire politique contrastée.

La prostitution aux frontières de la République tchèque : Eléments de contexte⁴

Les régions frontalières du Nord, de l'Ouest et du Sud de la République tchèque⁵ se caractérisent avant tout par une concentration très importante, dans un espace relativement restreint, de l'offre de services sexuels – que ceux-ci soient proposés en bord de route ou dans des « *night clubs* » (appellation euphémisée des lieux de prostitution dans les régions frontalières tchèques). De vingt-cinq en 1997, le nombre de clubs de prostitution est passé à plus de soixante-dix actuellement à la seule frontière tchéco-bavaroise (150 kilomètres)⁶, pourtant bien moins exposée que la frontière du Nord-Ouest de la République tchèque. Les lieux de prostitution font donc partie intégrante du paysage, qu'ils dominent même parfois, comme dans le cas de la route E55 qui relie Dresde à Prague, désormais connue pour ses

⁴ Sur les modalités de la rencontre prostitutionnelle aux frontières tchèques, voir Darley, 2007.

⁵ Les recherches ayant nourri ce texte ont plus particulièrement porté sur les localités de Folmava et Železná Ruda à la frontière tchéco-allemande, et de Znojmo à la frontière tchéco-autrichienne.

⁶ Entretien avec les représentants d'une organisation de prévention sanitaire auprès des prostituées dans la région frontalière de Plzeň (frontière tchéco-bavaroise).

allures de marché du sexe de plein air, ou de certains villages frontaliers tchèques (tel Železná Ruda, à la frontière tchéco-bavaroise) dont la rue principale est bordée de clubs érotiques.

Apparue peu après l'ouverture des frontières de la Tchécoslovaquie puis de la République tchèque, la prostitution frontalière est de toute évidence née du différentiel économique important subsistant entre les régions frontalières allemandes ou autrichiennes et leurs pendantes tchèques. Bien que certaines organisations non gouvernementales actives dans ces régions notent aujourd'hui une légère augmentation de la fréquentation des clubs par les hommes tchèques, ceux-ci ne représentent encore qu'une infime proportion des consommateurs de services prostitutionnels dans les zones frontalières, très majoritairement allemands ou autrichiens. Les législations nationales ne sauraient pourtant expliquer la quête, de la part des clients allemands et autrichiens, de services sexuels en République tchèque : si la prostitution est généralement considérée comme l'une des zones grises de la législation tchèque, elle est au contraire autorisée et réglementée en Allemagne et en Autriche. L'offre de services sexuels est certes inexistante dans les régions frontalières allemandes et autrichiennes, en raison notamment des restrictions qui s'appliquent à l'ouverture de lieux de prostitution en zone rurale⁷, mais ces mesures paraissent avant tout avoir été pensées comme un obstacle à l'expansion des clubs de part et d'autre de la frontière, et constituent donc davantage un effet qu'une cause de la prostitution frontalière en République tchèque. Les prix pratiqués dans les lieux de prostitution frontaliers en République tchèque, généralement deux à trois fois inférieurs aux tarifs ayant cours dans les pays voisins, et la présence de biens et services annexes (essence, cigarettes, restauration, etc.), également meilleur marché, apparaissent donc comme les principaux facteurs explicatifs de la composition majoritairement germanophone de la clientèle⁸.

L'attirail marketing très important développé par les propriétaires d'établissements de prostitution dans cet environnement hautement concurrentiel est donc quasi exclusivement en langue allemande et recourt aux arguments marchands « classiques » pour vanter les mérites de tel ou tel établissement : à la frontière tchéco-autrichienne, d'immenses affiches informent ainsi le visiteur de la possibilité qui lui est offerte d'avoir « du sexe aujourd'hui pour 39 euros » (*Sex heute um 39 Euro*), tandis qu'en devanture des clubs, des pancartes annoncent l'arrivée de « filles fraîches aujourd'hui » ou un approvisionnement « 100% tchèque ». Outre le recours à ces outils marketing habituellement réservés à d'autres « circuits de distribution », le registre sollicité par les propriétaires de clubs pour décrire la prostitution frontalière traduit souvent une représentation du milieu prostitutionnel en termes de « marché », lieu de la rencontre de l'offre et de la demande de services sexuels. En témoigne par exemple la métaphore invoquée par un gérant pour justifier son refus de nous laisser interroger les clients sur le parking de son établissement : « c'est comme au supermarché, on ne peut pas se poster à l'entrée et dire aux clients que ce qui les attend à l'intérieur n'est pas bon »⁹. La concurrence porte ici non seulement sur le prix des services mais aussi sur les prestations offertes. On remarque ainsi, dans les zones frontalières, une forme de commercialisation accrue des services érotiques précédant ou accompagnant l'acte sexuel lui-même, tels que shows ou danses suggestives, dont la qualité semble constituer un argument marketing important pour

⁷ Voir la loi sur la prostitution (*Gesetz zur Regelung der Rechtsverhältnisse der Prostituierten - ProstG*) adoptée par le parlement allemand en décembre 2001 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

⁸ L'organisation non gouvernementale *Jana* de prévention des maladies sexuellement transmissibles auprès des prostituées à la frontière tchéco-bavaroise estime à 2000 le nombre d'hommes allemands franchissant quotidiennement la frontière Ouest de la République tchèque pour consommer des services sexuels dans les clubs de prostitution (prostitution de rue non incluse). Cf. Roland Kirbach, « Die Rückkehr zum Leichtsin », *Die Zeit*, 49, 25/11/2004.

⁹ Citation d'un propriétaire de club à la frontière tchéco-autrichienne.

les clients interrogés¹⁰. S'ajoute à ces motivations commerciales la garantie de l'anonymat que paraît impliquer, pour les clients allemands ou autrichiens, le franchissement d'une frontière étatique.

Le recours à la prostitution transfrontalière comporte en effet également une dimension plus subjective, souvent inhérente au tourisme sexuel et qui consiste à construire les autres cultures, en l'occurrence les cultures dites « est-européennes », comme « différentes au regard des pratiques et des mœurs sexuelles » (Bishop, Robinson, 1998, p. 114). Le milieu de la prostitution frontalière en clubs se distingue de fait par la surreprésentation des prostituées issues d'anciennes Républiques socialistes¹¹, et notamment d'Ukraine et de la Slovaquie voisine, mais aussi de Russie, de Biélorussie, de Moldavie, ou encore de Roumanie et de Bulgarie. Cette prostitution étrangère est de toute évidence elle aussi le produit d'un différentiel économique, cette fois entre la République tchèque et les pays d'origine des prostituées. Dans un contexte général de focalisation sur les questions de traite des femmes¹² et d'assimilation historique entre prostitution et traite des femmes (voir Corbin, 1978, p. 405-406), les prostituées migrantes font l'objet de perceptions très différenciées selon les échelles d'analyse : si l'échelle internationale, où les énergies se concentrent sur la lutte contre la traite, prône généralement une approche des prostituées migrantes en termes de « victimes », le regard porté par les acteurs locaux sur les femmes migrantes exerçant la prostitution semble ne pas refléter nécessairement cette posture morale à vocation « universelle » et se faire au contraire plus distancié, comme en témoignent les observations qui suivent.

Prostitution frontalière : du sens moral universel aux pratiques locales d'administration

La rencontre particulière, aux frontières tchèques, d'acteurs étrangers – prostituées majoritairement originaires d'ex-URSS et clients allemands ou autrichiens – a sans aucun doute encouragé la construction du milieu prostitutionnel frontalier comme une surface de projection des représentations (nécessairement stéréotypées) de la traite des êtres humains. La surmédiatisation, en Europe, des cas de traite des êtres humains impliquant des jeunes femmes originaires de l'ancien bloc socialiste a en effet contribué à poser une équivalence implicite, dans les discours médiatiques mais aussi politiques, entre victimes de la traite et « prostituées de l'Est ». Dans le cas de la prostitution frontalière en République tchèque, le « tourisme sexuel » (Bishop, Robinson, 1998) auquel se livrent les clients allemands et autrichiens franchissant une frontière étatique dans le but d'acheter les services de prostituées, et les représentations dominantes accompagnant cette forme de sexualité prostitutionnelle (et la quête d'exotisme qui lui est souvent associée), ont également pu contribuer à construire le

¹⁰ Voir par exemple le site web d'un des principaux clubs de la région de Znojmo, à la frontière tchéco-autrichienne, où l'on peut lire : « Malheureusement, dans la plupart des lieux qui se présentent comme des *night clubs* et dont la superficie ne dépasse souvent pas 20m², on s'ennuie à mourir. Se divertir dans l'un de ces clubs peut ainsi se résumer uniquement à être assis devant la télévision. Fort heureusement, il existe également chez nous des *night clubs* qui méritent effectivement ce qualificatif et qui rendent la ville dans laquelle ils sont situés plus attractive. Dans notre région, le club X [nom modifié] est, sans exagération aucune, le meilleur lieu de divertissement de ce genre ».

¹¹ Selon les estimations de l'organisation non gouvernementale *Jana*, près de 2/3 des prostituées travaillant à la frontière tchéco-bavaroise sont issues d'anciens Etats socialistes. Voir les Actes du colloque de l'organisation *Jana*, *AIDS und Prostitution in der erweiterten Union, altes Thema – neue Wege*, Plzeň (République tchèque), Octobre 2004.

¹² Voir les instruments internationaux récemment adoptés pour lutter contre la traite des femmes, et notamment le Protocole additionnel pour la prévention, la suppression et la répression de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adopté le 15 novembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies et ouvert à signature en décembre 2000 à Palerme, ou encore la Décision cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains adoptée par le Conseil de l'Union européenne en juillet 2002.

milieu prostitutionnel frontalier comme un des théâtres privilégiés de la traite des femmes en provenance d'Europe de l'Est, dont la vente de services sexuels est destinée à satisfaire la demande de clients masculins et ouest-européens.

Outre les articles de journaux décrivant le milieu prostitutionnel frontalier comme un « marché aux esclaves » moderne¹³ et accédant ainsi l'hypothèse de l'exploitation sans merci, par les propriétaires d'établissements et plus largement par les clients, de femmes non consentantes, les entretiens conduits avec des représentants de la hiérarchie policière attestent de la prégnance de ce discours à forte connotation morale (voire moralisatrice) parmi les acteurs chargés de la mise en mots de la prostitution et de son contrôle. Les discours recueillis auprès de membres de la brigade de lutte contre le crime organisé en République tchèque présentent ainsi la fréquence des cas de traite des femmes comme directement corrélée au nombre de clubs¹⁴, posant de ce fait une équivalence immédiate entre prostitution frontalière et traite des femmes. Ils catégorisent par ailleurs les populations prostituées – cibles de leur intervention – selon une hiérarchie relativement classique et établie par d'autres acteurs policiers dans d'autres contextes nationaux¹⁵ : en bas de l'échelle, les prostituées de rue, « les pires »¹⁶ car présentées comme travaillant sous l'emprise de la drogue et/ou – dans le cas des prostituées roms notamment – sous la contrainte de proxénètes (maris ou frères) violents ; dans les clubs, les prostituées originaires d'ex-URSS, « premières victimes de la traite des femmes »¹⁷. Cette catégorisation s'articule autour des mêmes principes moraux que ceux qui sous-tendent, à l'échelle européenne et internationale, les discours et instruments de lutte contre la traite, portés par une indignation légitime et s'appuyant sur la médiatisation de cas de traite particulièrement dramatiques ou d'estimations alarmistes¹⁸ pour prôner une approche des prostituées migrantes en termes de « victimes » (Redoutey, 2005).

Le fossé qui sépare éventuellement cette représentation dominante du commerce du sexe frontalier des pratiques observées sur le terrain, s'il transparait parfois dans le discours, n'est pourtant pas questionné. Au contraire, il fait l'objet de stratégies visant à le légitimer. Ainsi, le fait que les femmes migrantes identifiées comme victimes de la traite choisissent souvent, après leur rapatriement dans leur pays d'origine, de revenir en République tchèque pour y exercer à nouveau la prostitution dans des conditions similaires à celles précédant leur rapatriement n'est pas interprété par les policiers interrogés comme un facteur de remise en cause de l'étiquette de « victime » accolée à ces femmes, mais plutôt comme la preuve que les prostituées originaires de l'Est de l'Europe sont « des victimes qui s'ignorent »¹⁹. Rejoignant sur ce point les discours majoritaires à l'échelle européenne et/ou internationale²⁰, les acteurs nationaux de la lutte contre la traite des êtres humains posent ainsi la migration prostitutionnelle d'Est en Ouest comme une démarche nécessairement involontaire et

¹³ Voir par exemple Florian Klenk, « Prostitution: der moderne Sklavenmarkt. Erkundungen im deutsch-tschechischen Grenzgebiet », *Die Zeit*, 40, 28/09/2006.

¹⁴ Entretien conduit avec un représentant de la Brigade de lutte contre le crime organisé de Plzeň, 07/10/2005.

¹⁵ Voir notamment l'analyse des discours policiers sur la prostitution et son contrôle en Allemagne livrée par R. Pates et D. Schmidt, 2009.

¹⁶ Entretien conduit avec un représentant de la Brigade de lutte contre le crime organisé de Brno, 20/09/2005.

¹⁷ Entretien conduit avec un représentant de la Brigade de lutte contre le crime organisé de Plzeň, 07/10/2005.

¹⁸ Voir à titre d'exemple les déclarations de Detlef Ubben, chef du département Traite des êtres humains à l'Office criminel de Hambourg, qui estime à 95% la part des prostituées contraintes. Cité dans Florian Klenk, « Prostitution: der moderne Sklavenmarkt. Erkundungen im deutsch-tschechischen Grenzgebiet », *Die Zeit*, 40, 28/09/2006, p. 4.

¹⁹ Entretien conduit avec un représentant de la Brigade de lutte contre le crime organisé de Plzeň, 07/10/2005.

²⁰ Cette posture est également adoptée par certaines organisations non gouvernementales rencontrées dans les régions frontalières. Voir notamment l'entretien conduit avec une organisation caritative d'aide aux prostituées, Znojmo, 06/10/2005 : « Les femmes ne se considèrent souvent pas elles-mêmes comme des victimes, elles sont conditionnées. Nous essayons de leur dire quels sont leurs droits, pour qu'elles en prennent conscience ».

effectuée sous la contrainte (Geisler, 2005 ; Schauer 2006), réduisant alors les prostituées migrantes au rôle de « victimes réduites en esclavage, violées ou kidnappées » (Pheterson, 2003), quelles que soient les conditions réelles de leur entreprise migratoire. Tout se passe comme si le sens moral universel ne pouvait envisager l'autonomie sexuelle et migratoire que comme une transgression (Pheterson, 2003), et les trajectoires prostitutionnelles qu'à travers les mécanismes sociaux de contrôle, de stigmatisation et de soumission (à l'égard des clients, des proxénètes, des policiers, etc.) qui peuvent les affecter.

Les enquêtes conduites auprès des agents chargés localement du contrôle de la prostitution conduisent pourtant à relativiser la portée de cette construction, à l'échelle nationale et internationale, de la prostitution comme un problème avant tout d'ordre moral – et dans une moindre mesure juridique. En effet, les discours recueillis auprès de policiers dans les régions frontalières de la République tchèque, la confrontation de ces discours avec ceux collectés auprès de clients, de prostitués ou de gérants d'établissements et l'observation ethnographique des lieux de prostitution et de leur contrôle laissent penser que ceux-ci sont avant tout envisagés, au niveau local, comme ne requérant pas de régulation policière particulière.

Ainsi, la prostitution de rue, dont les acteurs nationaux du contrôle comme les acteurs non gouvernementaux locaux disent qu'il s'agit de la forme la plus dangereuse de commercialisation de services sexuels, ne semble pas faire l'objet de mesures de contrôle ciblées de la part des policiers locaux. Décrite comme étant très majoritairement le fait de femmes roms, elle est alternativement présentée comme le résultat des violences exercées sur leurs sœurs ou leurs épouses par les hommes issus de la minorité rom (numériquement importante dans les régions frontalières tchèques) ou au contraire comme la manifestation de l'attrait particulier que posséderait la vente de services sexuels (et plus encore par les gains qu'elle génère) sur les femmes roms. Quelle que soit l'explication retenue, elle semble dispenser les policiers de mettre en place une politique de contrôle systématique de la prostitution de rue : celle-ci serait en effet à la fois incontrôlable, en raison du caractère fermé de la communauté rom et de sa domination supposée par des réseaux criminels, et inéluctable, en raison de l'absence de tabou moral et/ou social autour de la commercialisation du sexe chez les populations roms. Ces justifications, dont le caractère culturaliste (et même raciste) n'est pas dissimulé, permettent aux policiers de terrain de présenter la prostitution de rue comme un domaine d'activité dans lequel l'intervention policière n'est ni possible, ni même judicieuse.

Par ailleurs, bien que les établissements de prostitution soient interdits en République tchèque, ils prolifèrent dans les régions frontalières, où ils sont officiellement enregistrés sous les appellations euphémisées de « night clubs » ou « pensions ». Certes, personne n'est dupe, d'autant que les noms des établissements (L'Amour, Le 69, etc.) et la décoration de leur devanture (généralement ornée de cœurs lumineux roses ou rouges) ne laissent que peu de doutes quant à leur finalité. Les policiers, sans faire mystère des services principalement offerts par les « pensions » et « night clubs » des régions frontalières, se retranchent pourtant derrière l'invocation de cette activité officielle de façade pour justifier le caractère sporadique de leurs contrôles. Aux dires des policiers interrogés à la frontière tchéco-bavaroise, « il n'y a pas de problème majeur »²¹ dans les clubs et les interventions de la police locale, quand elles ont lieu, sont donc essentiellement motivées par des plaintes du voisinage relatives au volume de la musique déversée par les établissements de prostitution. Il s'agit donc avant tout, pour les policiers interrogés, de garantir l'ordre public en surface. Au contraire, la traite et/ou l'exploitation des femmes se prostituant, invoquées à l'échelle nationale et internationale pour

²¹ Entretien avec deux policiers de la police municipale de Železná Ruda, frontière tchéco-bavaroise, 09/09/2005.

justifier la régulation de la prostitution (voire son interdiction), ne sont pas ici considérées comme un problème inhérent à la vente de services sexuels : « si une femme était ici contre son consentement, elle pourrait s'en aller à tout moment, puisqu'elle a accès au téléphone, est libre de ses mouvements, etc. »²². Interrogés sur la prostitution infantile, les policiers n'excluent pas la possibilité que certaines jeunes filles soient âgées de moins de 18 ans, mais se retranchent à nouveau derrière l'argument selon lequel « il n'y a *officiellement* pas de mineures parmi les prostituées »²³.

En outre, alors que la focalisation politique et médiatique sur les questions de traite des femmes conduit souvent les acteurs policiers (mais aussi non gouvernementaux et intergouvernementaux) à faire coïncider prostitution de femmes migrantes et traite des femmes, conférant ainsi à leur action une dimension bienfaitrice, voire moralisatrice, les acteurs chargés localement du contrôle des lieux de prostitution font au contraire abstraction de toute considération morale pour énoncer que « la plupart des femmes se prostituent pour des raisons économiques » : « il n'y a pas de problème d'exploitation, les filles gardent l'argent qu'elles gagnent et payent leur loyer, la nourriture, les boissons, etc. »²⁴.

Considérant la vente de services sexuels comme un (non-)problème d'ordre administratif, les policiers locaux semblent de fait déployer leur activité de contrôle des régions frontalières selon des cycles inverses de ceux observés pour le milieu prostitutionnel. Les lieux de prostitution étudiés ici ne sont en effet pas dédiés qu'à la prostitution et leurs usages diurnes et nocturnes, mais aussi en semaine / le week-end, varient très fortement. Ainsi, le village de Železná Ruda, dans le massif de la Šumava au Sud-Ouest de la République tchèque, est essentiellement fréquenté, en journée, par des touristes randonneurs en été et amateurs de ski en hiver, tandis que la région de la Moravie, au Sud, est réputée pour ses activités viticoles et tente de promouvoir un tourisme vert. Par ailleurs, certaines structures développées au cours des dix dernières années du côté tchèque de la frontière, tel l'énorme centre commercial d'*Excalibur City* (proposant *wellness*, magasins, centre de soins pour animaux, crèche, station service et un service de bus quotidien depuis la capitale autrichienne), sont venues enrichir encore l'offre des régions frontalières tchèques, en matière de loisirs et de tourisme, pour les pays voisins germanophones. En journée, les territoires frontaliers sont donc le lieu d'activités principalement touristiques et commerciales éclipsant – en partie au moins – leurs usages nocturnes quasi-exclusivement prostitutionnels. Pourtant, la présence policière, observable en journée, devient au contraire quasiment absente du paysage frontalier à la nuit tombée, lorsque les acteurs du milieu prostitutionnel investissent les zones frontalières.

Sans doute le caractère très majoritairement étranger des acteurs impliqués dans le milieu prostitutionnel encourage-t-il sa perception distanciée par les policiers en charge localement de son contrôle : la surreprésentation des prostituées étrangères et des clients germanophones dans le milieu prostitutionnel frontalier le constitue en effet, aux yeux des policiers de terrain (mais aussi des habitants des régions frontalières), comme le point de convergence d'intérêts étrangers à la République tchèque. Il semble en fait que, autour du marché du sexe frontalier, se cristallise la pensée de l'Autre comme moralement et culturellement différent : les femmes « est-européennes » se prostituant sont généralement perçues par les acteurs locaux du contrôle (comme d'ailleurs par les clients germanophones interrogés) comme plus disponibles pour le commerce sexuel que les femmes « occidentales » car incarnant « un rapport différent

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.* La parade est d'ailleurs la même sur la question des drogues : « nous pensons qu'il y a des problèmes de drogue, mais *officiellement* la drogue est interdite dans les night clubs. » (*Ibid.*)

²⁴ *Ibid.*

au sexe et à l'argent »²⁵, et les clients sont majoritairement présentés comme les « perdants » des régions frontalières allemandes et autrichiennes qui, ne pouvant prétendre à une vie amoureuse et sexuelle « normale », passe la frontière pour assouvir leurs envies plus ou moins perverses dans les clubs de la République tchèque. Enfin, les propriétaires d'établissements de prostitution sont eux aussi présentés comme « étrangers », bien que la police indique qu'ils travaillent généralement en partenariat avec des nationaux tchèques.

Le paysage frontalier tchèque abrite en outre également d'autres figures de l'altérité qui, si elles ne constituent pas directement l'objet de notre propos, ont pu contribuer à la représentation sociale de l'espace frontalier comme régi par des intérêts extérieurs. D'une part, la surexposition des prostituées roms dans la prostitution de rue²⁶ et leur perception comme immorales et/ou liées à différents réseaux criminels ont potentiellement influencé certaines représentations de la prostitution frontalière, en clubs comme de rue. En effet, leur image de femmes de peu de vertu jetées sur le trottoir par un mari, un frère ou un père violent et criminel, semble avoir favorisé dans la population locale une forme d'amalgame entre prostitution et criminalité, qui encourage la perception de la prostituée comme étrangère et exclue des valeurs morales dominantes²⁷. D'autre part, la présence d'une importante communauté vietnamienne, qui s'est établie dans les régions frontalières de la République tchèque depuis la chute des régimes communistes et l'ouverture des frontières²⁸, pourrait avoir, bien qu'elle ne constitue pas directement un acteur du milieu prostitutionnel, facilité certaines associations entre « étranger » et « désordre » dans les imaginaires locaux. En effet, la communauté vietnamienne s'est spécialisée dans l'organisation, à la frontière tchéco-allemande puis tchéco-autrichienne, d'immenses « bazars » dédiés au commerce d'articles de contrefaçon, de cigarettes et de nains de jardin. Or, bien qu'aucun lien n'existe a priori entre les marchés du sexe et les activités de la communauté vietnamienne, celle-ci est souvent évoquée par les acteurs locaux (habitants, policiers ou clients) dès qu'est abordée la question de la prostitution frontalière. Cet amalgame sans fondement objectif pourrait être entre autres imputé au fait que, comme pour les établissements de prostitution, l'existence des marchés vietnamiens repose sur le différentiel économique important existant entre la République tchèque et ses voisins « ouest-européens » (Hurrell, 2006)²⁹.

De fait, la multiplication, dans les régions frontalières par définition géographiquement marginales, d'acteurs perçus comme « étrangers » à la République tchèque a pu encourager la perception des espaces frontaliers comme des espaces séparés, « en rupture avec l'extérieur » (Brochier, 2005), autorisant par conséquent une forme d'« externalisation » du problème de la prostitution : les discours et les pratiques des acteurs locaux du contrôle de la prostitution, mais aussi des habitants des régions frontalières, dessinent en effet les zones frontalières comme des points de convergence d'intérêts extérieurs aux « nationaux » et sur lesquels ceux-ci auraient par conséquent peu de prise. Cet état de faits pourrait expliquer le caractère relativement dépassionné de la gestion, par les policiers locaux, de la prostitution frontalière, phénomène social pourtant émotionnellement et même moralement extrêmement chargé dans

²⁵ Citation d'un client à la frontière tchéco-autrichienne.

²⁶ La prostitution sur les routes de la plupart des régions frontalières est majoritairement le fait de femmes roms.

²⁷ Même si la plupart des prostituées roms dans les régions frontalières ont la nationalité tchèque, ou éventuellement slovaque.

²⁸ Les Vietnamiens, venus en Tchécoslovaquie et dans la RDA voisine dès les années 1960 à la faveur de contrats de travail conclus avec la République socialiste du Vietnam, se sont installés dans les régions frontalières de la République tchèque au début des années 1990, après que les changements politiques survenus dans les anciens Etats socialistes avaient rendu caducs les accords en vertu desquels ils étaient jusqu'alors employés dans les usines tchécoslovaques et est-allemandes.

²⁹ Sur la convergence, dans les régions frontalières tchèques, d'acteurs perçus comme étrangers à la République tchèque, voir Darley, 2007.

les discours nationaux et internationaux en raison de son association, réelle ou fantasmée, au « fléau de la traite des femmes ».

* * *

Au-delà d'une éventuelle spécificité des régions considérées, le fossé observé entre les discours nationaux et européens de lutte contre la traite, articulés autour de la construction d'une « victime idéalisée » – passive, vulnérable, innocente et naïve (Jaksic, 2008, 134) –, et les pratiques locales de contrôle de la prostitution, caractérisées par une appréhension en termes administratifs plutôt qu'humanitaires, interroge la validité de cette image stylisée d'une victime « idéale ». Certes, les discours à vocation universelle de justification du contrôle par la nécessité de protéger des victimes traversent également la présentation, par les policiers de terrain, de leur activité. L'existence de la traite des femmes n'est ainsi pas contestée par les acteurs locaux du contrôle, et elle est même invoquée pour justifier les activités de régulation (voire de répression) de la prostitution tant que l'ordre du discours reste général. Cependant, interrogés sur leurs pratiques quotidiennes, les policiers de terrain des régions frontalières présentent la traite comme une réalité n'ayant pas cours sur leurs territoires d'activité (contrairement aux représentations dominantes associées aux zones frontières comme théâtre privilégié de l'exploitation sexuelle de femmes migrantes) : elle serait le fait des « grandes villes », et surtout des pays voisins – Allemagne en tête³⁰ –, où l'on trouverait ces « vraies victimes » dont les médias se font régulièrement l'écho – de jeunes filles d'Europe de l'Est, leurrées et abusées. Cette qualité de « victime » est cependant déniée par les policiers aux femmes travaillant dans les régions frontalières, présentées comme « libres » et « consentantes »³¹.

Les enseignements de ces observations sont multiples. Elles interrogent d'abord le fossé entre discours nationaux et ressorts de l'action locale, fossé que la seule concentration sur l'étude des politiques publiques ne parvient pas à mettre à jour : ainsi, la dimension morale qui sert de trame à l'ensemble des discours et des instruments de politique nationale, européenne ou internationale de lutte contre la traite des femmes apparaît quasiment absente des logiques d'action invoquées, à l'échelle locale, par les praticiens du contrôle. Ceux-ci semblent en effet réduire la vente de services sexuels à un problème administratif et/ou d'ordre public, sans présenter d'intérêt particulier pour le caractère supposé « déviant » des individus impliqués et de leurs comportements sexuels.

Plus largement, la juxtaposition de différentes échelles d'observations de l'action publique et de sa mise en mots dans le domaine du contrôle de la prostitution et de la lutte contre la traite des femmes ces observations posent les questions suivantes : D'abord, dans quelle mesure la suspicion morale (qui entoure la vente de services sexuels en général) et juridique (corrélatives du statut irrégulier) dont font l'objet les femmes migrantes se prostituant éclipsent-elle ou concurrence-t-elle l'étiquette de « victime vulnérable » que les discours et instruments de lutte contre la traite visent à leur faire endosser (Darley, 2006) ? Surtout, cette victime « idéale », largement médiatisée (dont les acteurs non gouvernementaux ont eux-mêmes fait usage pour se constituer en « coalitions de défense de la cause » (Sabatier, 1998) des victimes de la traite) et constituée en étalon à l'aune duquel les policiers catégorisent les populations prostituées auxquelles ils ont affaire, existe-t-elle ? Autrement dit, les écarts

³⁰ Entretiens avec deux policiers de la police municipale de Železná Ruda, frontière tchéco-bavaroise, 09/09/2005.

³¹ *Ibid.*

régulièrement relevés entre le nombre de victimes de la traite comptabilisés chaque année par les gouvernements européens et l'important dispositif discursif et législatif mis en œuvre pour prévenir la traite, en punir les auteurs et en protéger les victimes peuvent-ils s'expliquer par le fait que la figure universelle de la victime naïve et impuissante brandie comme un étendard par les acteurs de la lutte contre la traite ne peut trouver de résonance dans les interactions de terrain déployées par les policiers avec les femmes migrantes se prostituant ?

Bibliographie indicative

- Berman J., 2003. - « (Un)Popular Strangers and Crises (Un)Bounded: Discourses of Sex-Trafficking, the European Political Community and the Panicked State of the Modern State », *European Journal of International Relations*, 9, 1, pp. 37-86.
- Bishop R., Robinson S. L., 1998. - *Night Market: Sexual Cultures and the Thai Economic Miracle*, London, Routledge.
- Botelho de Mattos R., Angelo Campos Ribeiro M., 1997. - « Les territoires de la prostitution dans les espaces publics de la zone centrale de Rio de Janeiro », *Géographie et Cultures*, 24, pp. 9-28.
- Brochier C., 2005. - « Le travail des prostituées à Rio de Janeiro », *Revue française de sociologie*, 46, 1, pp. 75-113.
- Corbin A., 1978. - *Les filles de noce – Misère sexuelle et prostitution aux 19^e et 20^e siècles*, Paris, Editions Aubier Montaigne.
- Darley M., 2006. - « Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes », *Critique internationale*, 30, pp. 103-122.
- Darley M., 2007. - « La prostitution en clubs dans les régions frontalières de la République tchèque », *Revue française de sociologie*, 48 (2), pp. 273-306.
- Donnan H., Wilson T.M., 1999. - *Borders. Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford/New York, Berg.
- Geisler A., 2005. - *Gehandelte Frauen. Menschenhandel zum Zweck der Prostitution mit Frauen aus Osteuropa*, Berlin, Trafo-Verlag.
- Guillemaut F., 2002. - *Femmes et Migrations - Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, Editions Cabiria.
- Hurrle J., 2006. - « Město a tržiště », *Kulturní Týdeník*, 10, p. 21.
- Jaksic M., 2008. - « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », *Cahiers internationaux de sociologie*, 124, pp. 127-146.
- O'Connell Davidson J., 2001. - « The Sex Tourist, The Expatriate, His Ex-Wife and Her 'Other': The Politics of Loss, Difference and Desire », *Sexualities*, 4, 1, pp. 5-24.
- Pates R., Schmidt D., 2009. - *Die Verwaltung der Prostitution. Eine vergleichende Studie am Beispiel deutscher, polnischer und tschechischer Kommunen*, Bielefeld, transcript Verlag.
- Pheterson G., 2003. - « Grossesse et prostitution. Les femmes sous la tutelle de l'Etat », *Raisons politiques*, 11, Août, pp. 97-116.
- Redoutey E., 2005. - « Trottoirs et territoires, les lieux de la prostitution à Paris », in Marie-Elisabeth Handman, Janine Mossuz-Lavan (dir.), *La prostitution à Paris*, Paris, Editions de la Martinière, pp. 39-89.
- Sabatier P. A., « The advocacy coalition framework: Revisions and relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, 5, 1, 1998, pp. 98-130
- Schauer C., 2003. - *Kinder auf dem Strich. Bericht von der deutsch-tschechischen Grenze*, UNICEF / ECPAT, Bad Honnef, Horlemann Verlag.
- Schauer C., 2006. - « Jeder holt sich, was er will. Sexuelle Ausbeutung von Frauen und Kindern in einer tschechischen Grenzregion », *Osteuropa*, 6, pp. 235-244.